

# Compte-rendu du Conseil d'école N°2

Ecoles élémentaires Amilly et Cintray

Jeudi 25 juin 2020 à 18h30 à la salle Jean Ménard d'Amilly

## Présents :

**Municipalités :** M Le Maire de Cintray, M. Dumenil, Mme Graupner, M. Blanc, M. David, Mme Graupner  
M. le Maire d'Amilly, Mme Chaigneau, Mme Bourdelas, Mme Da Fonseca, M. Delorme, M Arrondeau

**Enseignants :** Mmes, Azevedo, Foucher, Le Thiec, Meyniel, Neveu, Mr Barrot.

**Représentants des parents d'élèves :** Mmes Debray, Dubois, Cappello, Gaston, Quernec, Trichon,  
Carosio, Mr. Leclere,

**DDEN :** Mr Vinsot

## Excusés :

**IEN :** Mme Chaboche, **Enseignant :** Mme Périnka

**Représentant des parents d'élèves :** Mme Goyas,

## 1. Bilan de l'année scolaire

Beaucoup d'activités ont été annulées à cause de la crise sanitaire.

### Sorties culturelles et artistiques :

- Les CP/CE1, CE1/CE2, CE2/CM1 et CM2 ont participé à **Ecole et Cinéma**.

Ils sont allés au cinéma les Enfants du Paradis à Chartres pour regarder 2 films : *Jiburo* et *Le garçon et le monde* (27 janvier 20). La 3<sup>ème</sup> séance a été annulée.

- **Musique en Tout sens** (nouvelle appellation de Musique à l'école) propose une sensibilisation à la musique. Les CE1/CE2 de Cintray et les CE2/CM1 de Mme Neveu ont bénéficié de 10 séances de musique avec une intervenante musicienne. La dernière séance a eu lieu le 28 juin.

Nous souhaitons reconduire le projet l'année prochaine. Est-ce que ce projet peut être pris en charge par les municipalités (250€ les 10 séances/classe pour 2 classes) ?

Accord oral de M. le Maire et l'adjointe chargée des affaires scolaires pour la prise en charge des 250€.

### Rencontre à la mairie d'Amilly :

- La classe de CP/CE1 a visité la salle du conseil et le bureau de vote, début mars.
- La classe de CM1/CM2 et la classe de CM2 ont pu échanger avec le Maire d'Amilly sous forme de questions /réponses le 3 mars 2020.

### Activités sportives :

- **Pas de Piscine** pour les 4 classes : 2 CP/CE1, CE2/CM1 et CE1/CE2 de Cintray.
- **Initiation au baseball :** faite par un éducateur sportif breveté d'Etat employé par le club C'Chartres baseball softball. Le 3 décembre, les CP/CE1 de Mme Foucher et les CE2/CM1 de Mme Neveu ont bénéficié d'une séance d'une heure gratuite d'initiation au baseball.

### Le jardinage :

Nous remercions la municipalité d'Amilly pour l'installation de 4 carrés potagers qui ont été mis à disposition de l'école. Le bac à réserve d'eau devrait arriver.

**Liaison CM2/ 6<sup>ème</sup> :** Pas de visite du **collège**. Toutes les démarches se font par internet.

**Décloisonnement GS-CP :** Les CP et GS ont fait un après-midi jeux de société suivi d'un goûter la dernière semaine de classe en décembre.

Les GS et les CP se sont rassemblés pour la lecture d'histoires sur le thème de Noël.

Une visite de l'école pour les G.S et leurs parents et les nouveaux élèves est prévue le 29 juin à 17h.

### **Apprendre à porter secours.**

Les CM2 et les CM1/CM2 ont eu une formation de 9 h pour apprendre à porter secours dont 3h avec l'intervention d'un pompier. Certains ont reçu le diplôme AFPS.

**Sécurité routière** : Séance d'entraînement à l'école en prévision de la sortie vélo qui devait avoir lieu en mai.

L'intervention des gendarmes, le 16 mars a été annulée.

**Programmer un robot.** Nous avons emprunté des Blue Bot (petits robots en forme d'abeilles) au CANOPE.

Les classes de CE/CE2 et CE2/CM1 se sont entraînés à programmer des robots.

**Chorale** pour tous les élèves de l'école les jeudis de 13h50 à 14h15 jusqu'au mois de mars.

**Sensibilisation au Développement Durable** : la benne à papier était présente à l'école du 18 au 25 juin. Remerciements à M. Delorme qui a pu nous obtenir la benne en juin plutôt que septembre.

**Remise des prix** prévue le 26 juin 15h30 pour les CM2. (Kit de géométrie)

Un livre pour les vacances est offert par l'Education Nationale.

Pour les autres classes, il n'y aura pas de livre offert en fin d'année. Il sera offert à Noël après le spectacle.

**Stage de réussite** : est organisé à l'école pour les CM2 avec Mme Le Thiec du 6 au 10 juillet à raison de 3h par jour durant 5 jours. Nombre maximum de 6 élèves.

Il est proposé pour répondre aux besoins des élèves qui rencontrent des difficultés scolaires mais également pour consolider les notions abordées en classe.

**L.S.U.N** : livret scolaire unique numérique (du CP à la 3ème)

Les parents pourront le consulter en ligne à partir du 30 juin.

Il y a une modification des trimestres (allongement du deuxième trimestre) pour pouvoir insérer les compétences travaillées mais non évaluées pendant le confinement.

### **Exercices de sécurité :**

Un exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) risques majeurs a eu lieu le 13 février 2020.

Les municipalités nous ont acheté des mallettes avec le matériel indispensable pour la mise en place du PPMS.

## **2. Classe à distance et reprise du 22 juin**

### **A cause de la crise sanitaire, les écoles ont fermé le 16 mars.**

La continuité pédagogique s'est mise en place par le biais du Beneylu School et les adresses mail.

La majorité des élèves a pu bénéficier du travail à la maison par internet. Les enseignants ont donné des supports papier à quelques familles qui n'avaient pas d'imprimantes ou d'ordinateurs.

**Le CAM** (centre d'accueil mutualisé) a ouvert le 27 avril pour l'accueil des enfants de personnels prioritaires.

Modification des personnels prioritaires le 11 mai.

**Reprise de la classe pour les CP, CM2 le 4 juin** avec maintien du CAM. Il y avait la possibilité de déjeuner à l'école dans la classe ou sous le préau.

### **Reprise et organisation dans l'école du 22 juin au 4 juillet.**

**Le 22 juin, l'école a ouvert pour tous les niveaux** avec reprise de l'accueil périscolaire.

Un repas froid est fourni par les familles et pris sous la responsabilité du personnel communal dans la cantine.

**Les parents ont été informés des conditions de fonctionnement de l'école et des mesures prises ;**

- de leur rôle dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;

- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, (la température doit être inférieure à 38°C) ;

### **La limitation du brassage des élèves**

La limitation du brassage des élèves évite une éventuelle circulation du virus. Les écoles organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

**Entrée et sortie** : 5 portails différents

**Récréations** dans 3 cours différentes avec des horaires décalés pour que les groupes classes ne se mélangent pas.

**Le lavage de mains** se fait dans les préaux ou dans les classes à minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

### **Le port du masque :**

- Pour les personnels, le port d'un masque « grand public » est obligatoire (en école primaire) dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie.

- Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école ;

### **Distanciation physique**

Dans les écoles élémentaires, la distanciation physique d'au moins un mètre est respectée lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face.

Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. Ce qui est le cas dans la classe de Cintray.

Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.

### **La ventilation des classes et autres locaux**

L'aération des locaux est fréquente et durant au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe sont aérées le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.

## **3. Prévisions pour la rentrée 2020**

### **Effectifs à la rentrée :**

**A ce jour, 124 élèves seront présents à la rentrée.**

Départs : 28 CM2 arrivées : 17 CP Il y a 8 départs définitifs et 7 nouvelles arrivées

#### **6 classes :**

CP : 21  
CE1 : 21  
CE2 : 20  
CE2 /CM1 : 17 + 2  
CM1/CM2 : 18+3  
CM2 : 22

Les effectifs ne sont pas définitifs, il peut y avoir des changements durant l'été.

Pas de changement d'enseignants, Mme Périnka reste sur le poste de décharge de direction.

Les listes des classes seront affichées le lundi 31 août.

## Pas d'information à ce jour pour le protocole sanitaire de la rentrée.

### Fournitures scolaires :

En théorie, l'école est gratuite.

Trois listes (une pour les CP/CE1, une pour les CE2, une pour les CM1/CM2) sont présentées. Elles ont été votées à l'unanimité. (*voir annexe*)

Rythmes scolaires : Pas de changement, semaine de 4 jours.

Les horaires sont les suivants :

**Pour Amilly** : 8h45 – 12h 13h45 -16h30

**Pour Cintray** : 8h35 – 12h 13h55 -16h30

L'accueil des élèves se fait 10 minutes avant.

### Temps périscolaire

- Pour les inscriptions au temps périscolaire ainsi que pour le bus, les familles doivent le faire sur le Portail famille à l'avance. (délai de 48 h pour s'inscrire à la cantine et 24h pour le reste)
- Un règlement périscolaire devra être signé pour les familles à la rentrée.
- Etude et garderie
  - Garderie du matin : 7h30 – 8h30
  - Garderie du soir : 16h30 – 17h, 18h - 18h30
  - Etude : 17h -18h

Changement des horaires de sortie du périscolaire : 17h, 18h et 18h30

→ **Suppression de la sortie à 17h30**

- Transport scolaire

Changement à Amilly, le départ du bus se fera rue de la mairie ainsi que les arrivées. Les élèves entreront et sortiront par le portillon sur le parking de la maison des associations.

A Ouerray, il n'y aura plus que 3 arrêts au lieu de 7 ou 8 auparavant.

La Noue et Mondonville : maintien des arrêts.

A Cintray, la cour de l'école sera fermée avant 8h25 le matin et après 16h30 le soir. L'enseignante n'assure pas la surveillance des enfants qui attendent l'arrivée des parents ou du bus d'Amilly.

## **4. Point financier**

Budgets versés à l'école par les deux municipalités :

- Budget de fonctionnement : 5 021.07 € (36.65 €/élève pour 137 élèves)
- Budget pour les prix : 1 137.10 € (8.30 € x 137 élèves)

Subventions versées pour la Coopérative scolaire :

3 243.60 € par la commune d'Amilly + 1 113 € par la commune de Cintray

Subvention versée en préparation du voyage scolaire prévu en 2021 pour toute l'école :

3 000 € par la commune d'Amilly + 1 050 € par la commune de Cintray.

Montant de la coopérative : à ce jour, il est de 22 563.43 €.

## **5. Travaux**

### **A l'école d'Amilly**

Les toilettes handicapées dans la petite cour seront aménagées pendant l'été.

Les stores de la salle TBI doivent être réparés avant la rentrée + stores dans la classe de Mme Le Thiec.

L'eau passe sous la porte issue de secours de la classe de M. Barrot

Le goudron de la nouvelle cour est soulevé par les herbes.

### **A l'école de Cintray**

Rien à demander pour le moment.

Nous remercions Mme Debray et M Leclere, représentants de parents d'élèves, qui nous quittent, pour leur investissement dans l'école tout au long de ces années.

Fin de la séance 20 h 20

Mme Meyniel, secrétaire

Mme. Neveu, directrice

## Annexe :

### Liste des fournitures à prévoir pour les élèves de CP et CE1

- Un taille-crayon
- Des ciseaux
- De la colle
- Une double-décimètre en plastique rigide
- Une pochette de 12 crayons de couleur + une pochette de 12 feutres
- Un cahier de textes (pas d'agenda)
- Une pochette à rabats avec élastiques
- Une ardoise à craie + un chiffon

Tout ce matériel **restera à l'école, le soir**, dans une trousse afin d'éviter tout oubli éventuel.

→ **Prévoir** un ou plusieurs stylos pour les enfants qui restent à l'étude.

Penser également à transmettre à l'école, le plus rapidement possible, **l'attestation d'assurance scolaire (Responsabilité civile + Individuel accident)** de votre enfant.

### Liste des fournitures à prévoir pour les élèves de CE2

- Un stylo bleu, un vert, un rouge (pas de crayon 4 couleurs)
- Un crayon à papier H.B + une gomme + un taille-crayon
- Des ciseaux
- De la colle (à renouveler dans l'année)
- Une double-décimètre en plastique rigide
- Une pochette de 12 crayons de couleur
- une pochette de feutres STABILO point 88 fine 0,4
- Un cahier de textes
- Une pochette à rabats avec élastiques
- Une ardoise + un chiffon
- Un surligneur
- Un petit cahier 17x22, 60 pages (pour les devoirs du soir).

Tout ce matériel **restera à l'école, le soir**, dans une trousse afin d'éviter tout oubli éventuel.

→ **Prévoir** un ou plusieurs stylos pour les enfants qui restent à l'étude.

Penser également à transmettre à l'école, le plus rapidement possible, **l'attestation d'assurance scolaire (Responsabilité civile + Individuel accident)** de votre enfant.

## Liste de fournitures à prévoir pour les élèves de CM1 et CM2

- Une trousse avec tout le matériel nécessaire : stylos (rouge, bleu, vert), crayon à papier, gomme, taille-crayon, bâton de colle, paire de ciseaux.
  - Ce petit matériel sera à renouveler dans l'année.
- Crayons de couleur et feutres
- Règle plate graduée, équerre et compas
- Une ardoise avec feutres et chiffon
- Un cahier de texte ou agenda.
- Une pochette cartonnée (élastiquée) assez rigide
- Un cahier de brouillon.

—→ **Prévoir** un ou plusieurs stylos pour les enfants qui restent à l'étude.

Penser également à transmettre à l'école, le plus rapidement possible, l'attestation d'assurance scolaire (Responsabilité civile + Individuel accident) de votre enfant.